

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal Mardi 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuvième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 27 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice: 29

PRESENTS: M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, Mme HAUDRECHY Sylviane.

EXCUSES: MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

<u>ABSENTS</u>: M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël. Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET: 2024-2-08

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux structures subventionnées par la Commune de transmettre un bilan financier. Il informe les membres du Conseil que chacune d'entre elles a alors été contactée afin d'obtenir ce bilan.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le versement ne sera effectué aux associations que sur présentation de leur bilan et après analyse de celui-ci par la Commune,

Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

Coopérative école Albert Camus	968 €
Coopérative école Clémenceau	1 040 €
Coopérative école Marie-Curie	728 €
Coopérative école Leclerc-Pasteur	1 008 €
Coopérative groupe scolaire Henri-Dunant	1 672 €
D.D.E.N.	100 €
Office Municipal des Sports	7 000 €
TOTAL	12 516 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire ;

DÉCIDE le versement pour l'année 2024 des subventions annuelles aux associations précitées ;

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024.

Résultat du vote:

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix Abstentions : 0

Ne participent pas au vote: 4 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre. Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul